

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00154

Numéro SIREN : 539 868 422

Nom ou dénomination : SJ-3P

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2024 sous le numéro de dépôt 1170



HC/2012 B 00154
SJ-3P
338 ROUTE DE CABBARRAS
83440 TOURRETTES

Nos références : HC/2012 B 00154

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée à associé unique

Dénomination sociale : SJ-3P

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

338 ROUTE DE CABBARRAS
83440 TOURRETTES

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 539868422 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 27/02/2024 le dépôt, arrivé au greffe le 22/02/2024, enregistré sous le numéro 2024/1170, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2022

Récépissé délivré le 27/02/2024

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ

Maître Odile GIULIANO



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2024

1170

SARL SJ-3P

338 ROUTE DE CABBARRAS

SIRET 5 3 9 8 2 2 0 0 0 2 0

83440 TOURRETTES

Ancienne adresse en cas de changement:

ate

énéfice imposable à 15%

0

Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quinquies)

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

sexies-0 A

Entreprises nouvelles, art 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Massifs urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A

Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

OUI x NON

Rhin et Danube

6140 VENCE

Tél: 04.93.58.89.13

Tél

Date: 02/05/2023 Lieu

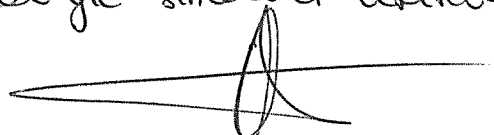
Qualité et nom du signataire:

Signature

Présenté par le CGA/OMGA/visiteur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF)

Logid Quadra
Dossier N° V01514 en Euros.

« certifié sincère et véritable »


ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions	e		
Montants que celles visées en (a),	f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8
M PUPPO ANTHONY ASS.GERANT 3613 ROUTE DE FREJUS 83440 FAYENCE	300	2022	9 300				

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**REMUNERATIONS**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		SARL SJ-3P		Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise		338 ROUTE DE CABBARRAS		83440 TOURETTES				
Numéro SIRET *		5 3 9 8 6 8 4 2 2 0 0 0 2 0						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
				Exercice N clos le				
				3 1 1 2 2 0 2 2				
				Exercice N-1 clos le				
				3 1 1 2 2 0 2 1				
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions				
		1		2				
				Net				
				3				
				Net				
				4				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	150	016	150			
	Immobilisations corporelles *	028	282 523	030	106 012	176 511	147 322	
	Immobilisations financières * (1)	040	540	042		540	540	
	Total I (5)	044	283 213	048	106 162	177 051	147 862	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050		052				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *							
	Marchandises *	060	15 266	062		15 266	12 500	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			612	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	16 230	070	128	16 102	19 063
		Autres * (3)	072	79 077	074		79 077	154 163
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	79 600	086		79 600	86 845	
	Charges constatées d'avance *	092	4 625	094		4 625	680	
		Total II	096	194 799	098	128	194 670	273 864
	Total général (I+II)	110	478 011	112	106 290	371 721	421 726	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			30 000		30 000	
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126			3 000		3 000	
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134			92 826		51 016	
	Résultat de l'exercice	136			112		41 809	
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142			125 938		125 826
	Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			154 517		190 744	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			34 448		39 085	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			45 919		42 966	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		123	10 899		23 104	
	Produits constatés d'avance	174						
		Total III	176			245 783		295 900
	Total général (I + II + III)	180			371 721		421 726	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		107 108	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		59 042	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	50	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, 303e Annexe du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL S.J-3P		Néant		*		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3	1	2	1	
				1	2	2	0	
				2	2	2	2	
				2	2	2	1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	239	634	272 084	
	Production vendue	biens	215	214				
		services *	217	218	3 484		4 292	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226			68 864	
	Autres produits			230	676		2 773	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	243 794		348 013
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	105 217		108 423	
	Variation de stock (marchandises) *			236	(2 766)		(1 977)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	80		360	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240				
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier 4 903 - immobilier		242	84 952		109 976	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE * 243 1 502)	243	244	3 073		6 061	
	Rémunérations du personnel *			250	9 182		41 898	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	5 810		11 812	
	Dotations aux amortissements *			254	27 760		24 860	
	Dotations aux provisions			256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262				1 584	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	237 840		302 997	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	5 953		45 016	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280			5	
	Produits exceptionnels		(IV)	290				
	Charges financières		(V)	294	2 309		2 978	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	(VI)	300	3 533		234
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	112		41 809	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	112	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	248			
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	1 440		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
Déductions	Entreprise nouvelle (44, septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Jeune entreprise innovante (44, septies A)	989	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 quinquies)	991		
	Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septies)	992
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993		
								350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	1 800	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : *2.5....3.32 dont imputés sur le résultat :					360	1 800	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370	0	372		

Désignation de l'entreprise : SARL SJ-3P

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
ACTIF IMMOBILISÉ							
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406		
	Autres	410	412	414	416	150	150
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426		
	Constructions	430	432	434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	41 217	41 217
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	211 252	211 252
	Matériel de transport	460	462	464	466	12 605	12 605
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	17 449	17 449
Immobilisations financières		480	482	484	486	540	540
TOTAL		490	492	494	496	283 213	283 213

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
					IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	
Fonds commercial		495	497	498	499	
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506	150
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516	
	Constructions	520	522	524	526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536	41 051
	Installations générales, agencements divers	540	542	544	546	43 454
	Matériel de transport	550	552	554	556	11 446
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566	10 061
TOTAL		570	572	574	576	106 162

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		1	2	3	4	5	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	REISHAUEUR OZA OCC	TAILLEUSE PIGNON	1 TAILLEUSE AUTIN	3 OUTILS A CHARIOT	LOT D'OUTILLAGE MA		
	SCIE ULTRA DEMURGE	TAILLEUSE MAAG SH4					
	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦
①	②	③	④	⑤			
1	4 238	3 458	780	(780)			
2	1 300	665	635	(635)			
3	2 200	1 799	401	(401)			
4	1 200	923	277	(277)			
5	2 083	2 083					
6	1 000	1 000					
7	2 500	2 500					
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	594	595
TOTAL					596	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SARL SJ-3P

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	128	652		654		656	128
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	128	682		684		686	128

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	1 800
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	25 332
Déficits reportables		984	23 532
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	23 532

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	3 446
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	34 623
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	28 879
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : SARL SJ-3P		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	243 118
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	243 118
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	676
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	2 766
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	3 442
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	124 214
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	36 425
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	4 531
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	165 170
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137 81 390
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	81 402
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	243 118
Effectifs au sens de la CVAE *		023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	01/01/2022
		160	31/12/2022
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(6)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 5 3 9 8 6 8 4 2 2 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL SJ-3P

ADRESSE (voie) 338 ROUTE DE CAMBARRAS

CODE POSTAL 83440 VILLE TOURRETTES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PUPPO Prénom(s) ANTHONY

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 300

Naissance : Date 040487 N° Département 06 Commune CAGNES SUR MER Pays

Adresse : N° 3613 Voie ROUTE DE FREJUS

Code postal 83440 Commune FAYENCE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

338 ROUTE DE CAMBARRAS

83440 TOURRETTES

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

SECOR AZUR

1289 Avenue Rhin et Danube

06140 VENCE

04.93.58.89.13

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	100.0000	300			300

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	545
Dettes fiscales et sociales	2 698
Total	3 243

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 625
Total	4 625

SARL SJ-3P
SOCIETE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE AU
CAPITAL DE €30 000
SIEGE SOCIAL : 338 Route de Cambarras
83440 TOURRETTES
RCS : DRAGUIGNAN 539 868 422

TRIBUNAL
DE COMMERCE

27 FEV. 2024

83000 DRAGUIGNAN
RCS N°

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

2024 / 1170

L'an deux mil vingt trois
Le 30 juin
A 19 heures,

Le soussigné Monsieur PUPPO Anthony, associé unique et gérant de la société SJ-3P, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de 30 000 EUROS,

1) Déclare être appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,

2) Dépose sur le bureau les documents suivants :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2022
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

3) Adopte les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31/12/2022, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 112 Euros et décide de l'affecter comme suit :

- 112 euros au compte « report à nouveau »

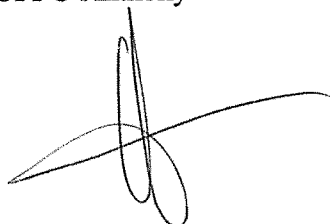
DP

Conformément à la loi, l'Associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des deux exercices précédents.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

SIGNATURE

Monsieur PUPPO Anthony

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops to the left and then extends horizontally to the right.

SARL SJ-3P
SOCIETE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE AU
CAPITAL DE €30 000
SIEGE SOCIAL : 338 Route de Cambarras
83440 TOURRETTES
RCS : DRAGUIGNAN 539 868 422

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 Juin 2023

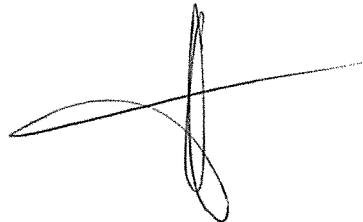
Conformément à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 (article L223-19 du Code de Commerce), je vous présente un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction.

Monsieur PUPPO ANthony, gérant, a perçu une rémunération de gérance pendant l'exercice clos le 31/12/2022 de 9 300 €.

Je vous précise que ces opérations ont été effectuées dans des conditions normales.

Signature de la gérante avec la mention manuscrite "lu et approuvé, certifié conforme"

" lu et approuvé, certifié conforme "



SARL SJ-3P
SOCIETE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE AU
CAPITAL DE €30 000
SIEGE SOCIAL :338 Route de Cambarras
83440 TOURRETTES
RCS : DRAGUIGNAN 539 868 422

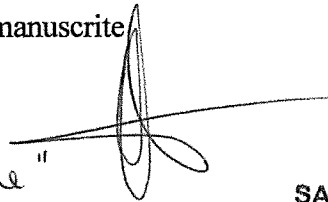
DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2022 AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

L'associé unique après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 112 Euros, décide de l'affecter comme suit :

- 112 euros au compte « report à nouveau ».

Signature de la gérante précédée de la mention manuscrite
"certifiée conforme"

"certifiée conforme"



SARL SJ-3P
338 Route de Cambarras
83440 TOURRETTES
Capital 30 000 €
Siret : 539 868 422 00020
TVA intra : FR 61 539 868 422

SARL SJ-3P
SOCIETE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE AU
CAPITAL DE €30 000
SIEGE SOCIAL : 338 Route de Cambarras
83440 TOURRETTES
RCS : DRAGUIGNAN 539 868 422

RAPPORT DE GESTION

Établi par la gérance sur les opérations de l'exercice
Clos le 31/12/22
(Article 340 de la loi du 24 juillet 1966)

Les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été établis dans le respect du principe de prudence. Il s'agit d'un premier exercice. Un rappel des comptes de 2021 est fourni à titre comparatif

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent.

EN EUROS

ACTIF	EX. CLOS LE 31/12/2022	EX. CLOS LE 31/12/2021	Ecart en %
ACTIF IMMOBILISE	177 051	147 862	+ 19,74%
ACTIF CIRCULANT	194 670	273 864	-28,91%
TOTAL DE L'ACTIF	371 721	421 726	- 11,85%

PASSIF	EX. CLOS LE 31/12/2022	EX. CLOS LE 31/12/2021	Ecart en %
CAPITAL SOCIAL	30 000	30 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE	112	41 809	-99,73%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	125 938	125 826	+ 0,09%
TOTAL DU PASSIF	371 721	421 726	-11,85%

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 243 118 Euros hors taxes alors qu'il était de 276 376 euros, soit une diminution de 12,03 %.

L'ensemble des charges et des produits d'exploitation dégage un résultat d'exploitation de 5 953 soit une diminution de 86,77 %.

Compte tenu des produits et des charges de toute nature, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un bénéfice de 112 €, soit une diminution de 99,73 %.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Je vais porter tous mes efforts au développement du chiffre d'affaires tout en maintenant à juste niveau les frais fixes de structure.

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 112 Euros que j'envisage d'affecter comme suit :

- 112 euros au compte « REPORT A NOUVEAU »

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la date de clôture de l'exercice écoulé, l'activité de notre Société s'est poursuivie normalement, aucun événement important ou notable ne s'étant produit.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

L'objet même de notre société fait que je n'ai rien à signaler à ce titre.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUEES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, je vous rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

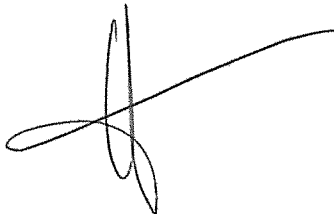
Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, je vous informe que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

AP

PRISES DE PARTICIPATION OU PRISES DE CONTROLE

Je vous signale que notre société n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, aucune participation ou prise de contrôle dans d'autres sociétés.

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left, a horizontal stroke crossing it, and a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.